



Mission Locale de Dinan : ce n'est pas faute de les avoir prévenus !

Dès juin 2020, et après une année 2019 déjà bien houleuse à Dinan, la Fédération Nationale CGT des Organismes Sociaux écrivait à la présidente de la ML pour lui faire part des atteintes graves à l'exercice du droit syndical et de la fonction des élu-es CSE au sein de sa structure.

En juin 2021, effarée par l'absence de réponse adaptée de la présidence et de la direction, la CGT ne peut que constater une aggravation dangereuse de la santé de certain-es salarié-es de la ML et du non-respect des droits les plus élémentaires du dialogue social. Elle écrit donc à nouveau à la présidence, à la Dreetts, à l'ARML et au maire de Dinan pour les alerter et les sommer d'agir car la situation n'a que trop duré.

Que se passe-t-il à la Mission Locale de Dinan depuis des années ? Une multitude de mauvais choix d'organisation et de management qui a scindé l'équipe en deux, stigmatisé les élu-es du personnel, discriminé dans les avancements de carrière, favorisé les conflits. Les élu-es CSE CGT ont alerté depuis longtemps déjà avant que la situation ne soit connue au-delà des murs de la Mission Locale de Dinan. En vain hélas, au prix de grandes souffrances pour les collègues et une partie de l'équipe.

Qu'a-t-il été fait suite à l'alerte de la CGT en 2020 ? A l'issue de tractations et de longues négociations un audit social et organisationnel a enfin été organisé par la structure. En janvier 2021 le cabinet rend un verdict à charge contre l'instance CSE, en remettant même en cause l'existence d'un CSE à Dinan, et ce publiquement devant une inspectrice du travail et la médecine du travail ! Détail qui n'en n'est pas un, le cabinet chargé de l'audit ne fait pas partie de la liste des officines validées par l'ex Direccte pour ce type d'audit...

En arrêt de travail depuis plus d'un an, les collègues élu-es CGT, la CPAM vient de requalifier la souffrance subie en « maladie professionnelle ». C'est donc bien la Mission Locale de Dinan qui est responsable de ces arrêts. Depuis avril 2021 3 salarié-es viennent d'être déclarés inaptes par la médecine du travail en rendant impossible tout reclassement dans la structure.

La suite, parce qu'il y en aura une, n'est pas encore écrite. La CGT a décidé d'écrire au ministère et d'appuyer les actions judiciaires qui sont en cours.

La CGT ML de Bretagne adossée à la Fédération CGT des Organismes Sociaux n'acceptera jamais que de tels agissements perdurent et particulièrement en Mission Locale.

La CGT ML de Bretagne soutient et soutiendra ses camarades. Elle tient aussi à dire l'admiration pour leur courage, leur résistance, leur ténacité dans leur combat contre les injustices et pour le respect des droits.